

## NOTE D'INFORMATION

### MODIFICATION DU VOLET HOSPITALIER DU SROS

#### **Confirmation de la sortie de l'activité de rythmologie du SIOS et formalisation de son inscription dans le cadre du SROS.**

En effet, l'extension des indications des activités de rythmologie interventionnelle et les moyens techniques et humains disponibles en Guadeloupe permettent la réalisation de ces activités et l'atteinte des seuils dans chacune des régions de Guadeloupe et de Martinique. Une collaboration entre les centres de Guadeloupe et de Martinique reste cependant nécessaire pour les indications et actes complexes.

Cette activité ne relève plus à ce jour du nouveau SIOS validé, et, elle n'est pas inscrite dans le SROS actuel. Afin de consolider juridiquement la poursuite de cette activité au sein des établissements concernés sur le territoire de compétence de l'ARS, il convient de modifier le SROS en l'y inscrivant.

Implantation autorisée : Territoire Centre 1 ; Territoire Sud Basse-Terre 1



**Le Directeur Général**

**Patrice RICHARD**